

N° 2011-341

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REÇU LE

26 OCT. 2011

Le **Judi 20 octobre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION

Date	13/10/2011
Affichage	13/10/2011

**Nombre des Membres
du Conseil Municipal**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : TRAVAUX 1

OBJET : MISE EN PLACE D'UN
CHANTIER-ECOLE D'ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS –
CONVENTION DE PARTENARIAT
2011.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MARCHELLO Marie.
NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à FROMM Gérard.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
SEZANNE Philippe pouvoir à ESTACHY Monique.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, SEZANNE Philippe, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM

L'association Naturoscope du Briançonnais/CPIE Haute-Durance propose à la Commune de Briançon un réaménagement partiel de l'allée piétonne en bordure de la Durance, du verger de la Schappe et de son sentier qui permet la liaison entre la vieille ville et le quartier de Sainte Catherine.

Cette association, reconnue d'utilité sociale, permet grâce à ses chantiers écoles d'aider des personnes éloignées du monde du travail à pouvoir garder un contact avec un environnement professionnel et social, le but étant pour eux de rebondir rapidement vers un emploi ou une formation qualifiante.

Les travaux proposés par l'association consistent à :

- la remise en état et l'aménagement de l'allée piétonne en bordure de Durance
- l'élagage et le débroussaillage du verger
- la remise en valeur du sentier du verger par la création de murets en pierres sèches et fascines
- des travaux de préparation de plantation de fruitiers pour la réhabilitation du verger

L'association bénéficie d'aides :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Conseil Général,

pour ce type de missions d'insertion par l'activité économique qu'elle mène.

Il est demandé à la commune de Briançon de participer, en complément des aides déjà perçues :

- à hauteur forfaitaire de 4 514 €/TTC, au financement du chantier école,
- et d'un complément de 5 486 €/TTC pour la finalisation de la deuxième tranche du chantier.

Les conventions définissant les conditions de chaque partenaire sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de ces conventions de partenariat.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune, les conventions annexées à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Marie MARCHELLO ne prend pas part au vote, en référence à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 25 OCT. 2011
PUBLIÉ LE 25 OCT. 2011
NOTIFIÉ LE

Le Maire,

Gérard FROMM.


Convention de partenariat 2011

Mise en place d'un chantier-école d'entretien des espaces naturels et ruraux

entre

La Commune de Briançon

représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire

et

L'Association « Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance »

représentée par Monsieur Luc MARCHELLO, Président



Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance développe des actions autour des nouveaux métiers de l'environnement (entretien, restauration, valorisation du patrimoine naturel, accueil du public sur sites à haute fréquentation touristique) sous forme d'un chantier-école, associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales.

Le chantier-école consiste en l'embauche, la mise au travail et l'accompagnement social et professionnel d'un groupe de personnes éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. L'objectif du chantier-école est la remise à l'emploi durable des personnes.

La Commune de Briançon souhaite soutenir les initiatives de l'association dans un esprit de développement durable alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Elle propose donc à l'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance la réalisation d'un chantier-école sur son territoire, dans le but d'entretenir et valoriser le patrimoine communal.

Article 2 : Nature des travaux

Suite à la visite de terrain du 30/06/2011, les interventions proposées par le CPIE Haute-Durance sont les suivantes :

Lieu	Nature des travaux	Période d'intervention	Montant des travaux
Allée piétonne en bordure de torrent	Mise en valeur du site par un débroussaillage de rejets ligneux et herbacées, de l'entrée (bout du parking) jusqu'au regard en béton. Broyage et/ou évacuation des rémanents en déchetterie.	A définir	460 €
Allée piétonne en bordure de torrent	Elagage des branches basses et taille sanitaire de 26 marronniers (sur environ 4m de haut) + élimination des rejets aux pieds.	A définir	155 €
Allée piétonne en bordure de torrent	Assèchement d'une zone «marécageuse» en fin d'allée (à proximité du bloc béton) par épandage de résidus de végétaux broyés.	A définir	77,5 €
Allée piétonne en bordure de torrent	Nettoyage du bloc béton en bout de l'allée piétonne + contrebas de la rive du torrent de la chappe et évacuation des déchets	A définir	103,5€
Allée piétonne en bordure de torrent	Matérialisation d'aires de repos par la confection et la pose de 4 bancs en mélèze sous les marronniers le long de l'allée piétonne.	A définir	780€
Allée piétonne en bordure de torrent	Traitement d'un talus avant l'escalier accès cité Vauban(érosion marquée). Soutènement du talus par la réalisation de fascines(tressage de branches de différentes essences récupérées sur place). linéaire total 13 m, hauteur 0;70 m	A définir	676€
Secteur du verger	Débroussaillage + élagage diffus sur le sentier ouvert l'année dernière jusqu'aux rambardes métalliques du déversoir de la chappe	A définir	208€
Secteur du verger	Terrassement/ reprise d'assises et mise en valeur du sentier par la réalisation de murettes en pierre sèche (5 tronçons pour un linéaire total de 20 m).(matériaux exploités sur place).	A définir	1378€
Secteur du verger	Proposition d'aménagement d'une aire de détente sur une zone de re-plat en sous-bois le long du sentier. Terrassement plateforme (=50m2) et tronçonnage de vieilles souches Confection et pose de 2 bancs en mélèze	A définir	676€
TOTAL en Euros			4514€

Article 3 : Responsabilités de l'association

Lors de la conduite de ce chantier-école, l'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance garde toutes ses responsabilités d'employeur auprès des personnes travaillant dans le cadre du chantier-école.

A la réception des travaux, un rapport d'activité sera adressé au Conseil Municipal de la commune de Briançon.

Article 4 : Responsabilités de la commune de Briançon

Ces travaux peuvent être conduits en abord de terrains publics et privés. La commune de Briançon, devra obtenir les autorisations nécessaires avant la conduite des opérations, et préviendra les propriétaires du début des travaux. La commune de Briançon sera informée régulièrement de l'avancement des travaux.

Article 5 : Coût de l'opération

Le montant total de l'opération s'élève à 11 500 Euros.

Ce montant comprend :

- La préparation liée à la mise en oeuvre de l'opération,
- La mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement),
- La mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement).

L'association bénéficie d'aides :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Conseil Général,

sur des missions d'insertion par l'activité économique sous la forme d'un chantier d'insertion.

La commune de Briançon participera, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 4514 Euros au financement du chantier-école.

Article 6 : Modalités de paiement

L'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance n'est pas assujettie à la TVA.

A la signature de la présente convention, la commune de Briançon versera un acompte de 50% du montant total de la subvention, soit **2257 Euros**.

Le solde sera versé à l'issue du chantier-école, au vu d'un mémoire de paiement adressé par l'association.

Fait à Briançon, le / / 2014

Le Maire de la Commune de Briançon
Gérard FROMM

Le Président de l'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance
Luc MARCHELLO

Convention de partenariat 2011

Mise en place d'un chantier-école d'entretien des espaces naturels et ruraux

entre

La Commune de Briançon

représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire

et

L'Association « Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance »

représentée par Monsieur Luc MARCHELLO, Président

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance développe des actions autour des nouveaux métiers de l'environnement (entretien, restauration, valorisation du patrimoine naturel, accueil du public sur sites à haute fréquentation touristique) sous forme d'un chantier-école, associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales.

Le chantier-école consiste en l'embauche, la mise au travail et l'accompagnement social et professionnel d'un groupe de personnes éloignées conjonctuellement ou structurellement de l'activité économique, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. L'objectif du chantier-école est la remise à l'emploi durable des personnes.

La Commune de Briançon souhaite soutenir les initiatives de l'association dans un esprit de développement durable alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Elle propose donc à l'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance la réalisation d'un chantier-école sur son territoire, dans le but d'entretenir et valoriser le patrimoine communal.

Article 2 : Nature des travaux

Cette seconde intervention a pour objectif de continuer et finaliser les travaux de réhabilitation et mise en valeur du secteur du verger de la Schappe.

Lieu	Nature des travaux	Période d'intervention	Montant des travaux
Secteur du verger	Mise en valeur du verger par un débroussaillage des herbacées et de quelques rejets ligneux, depuis la zone de détente en amont du sentier jusqu'en bas du talus. Evacuation des résidus de coupe en déchetterie.	Septembre	685 €
Secteur du verger	Abattage et déssouchage d'une cépée de frênes en contrebas du verger+ éclaircie des bosquets en périphérie. Abattage de robiniers et frênes sur les hauteurs jusqu'en bordure de falaise+ passage débroussailleuse à disque. Evacuation des rémanents en déchetterie.	Septembre	385,50 €
Sentier du verger	Terrassement/ reprise d'assises et mise en valeur du sentier par la réalisation de murettes en pierres sèches dans la lignée des travaux précédents(linéaire total:62m)+ intégration de 2 portions de fascines(linéaire total:16m).	Septembre	4415,50 €
	Ce montant total prend en compte la plantation des arbres fruitiers qui aura lieu cet automne.		
TOTAL en Euros			5486 €

Article 3 : Responsabilités de l'association

Lors de la conduite de ce chantier-école, l'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance garde toutes ses responsabilités d'employeur auprès des personnes travaillant dans le cadre du chantier-école.

A la réception des travaux, un rapport d'activité sera adressé au Conseil Municipal de la commune de Briançon.

Article 4 : Responsabilités de la commune de Briançon

Ces travaux peuvent être conduits en abord de terrains publics et privés. La commune de Briançon, devra obtenir les autorisations nécessaires avant la conduite des opérations, et préviendra les propriétaires du début des travaux. La commune de Briançon sera informée régulièrement de l'avancement des travaux.

Article 5 : Coût de l'opération

Le montant total de l'opération s'élève à 13714,77 Euros.

Ce montant comprend :

- La préparation liée à la mise en oeuvre de l'opération,
- La mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement),
- La mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement).

L'association bénéficie d'aides :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Conseil Général,

sur des missions d'insertion par l'activité économique sous la forme d'un chantier d'insertion.

La commune de Briançon participera, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 5486 Euros au financement du chantier-école.

Article 6 : Modalités de paiement

L'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance n'est pas assujettie à la TVA.

A la signature de la présente convention, la commune de Briançon versera un acompte de 50% du montant total de la subvention, soit **2743 Euros**.

Le solde sera versé à l'issue du chantier-école, au vu d'un mémoire de paiement adressé par l'association.

Fait à Briançon, le / / 2011

Le Maire de la Commune de Briançon
Gérard FROMM

Le Président de l'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance
Luc MARCHELLO